



VOTEZ POUR LES CANDIDATS DE LA LISTE « JA / FNSEA »,  
POUR UNE PROTECTION SOCIALE DE QUALITÉ ET DE PROXIMITÉ

## Une MSA pour accompagner l'installation des agriculteurs de demain

Les candidats JA-FNSEA entendent agir pour faciliter le renouvellement de la population agricole. Ils demandent un accompagnement humain et financier du cédant, qui se coordonne avec l'accompagnement du futur installé.

Pour installer les agriculteurs de demain. Pour gérer les crises. Pour les employeurs. Pour mieux vivre à la campagne. Il nous faut plus de MSA ! Mieux de MSA !

### ACQUIS DU MANDAT 2020-2025

- ✓ **Cumul des exonérations partielles de cotisations applicables aux jeunes agriculteurs et des taux progressifs selon le revenu de cotisations maladie et famille.**
- ✓ **Création d'un cadre juridique du droit à l'essai dans la loi d'orientation agricole de 2025 : ce dispositif est un outil essentiel qui permet de tester l'entente relationnelle entre futurs associés pour les installations en sociétés à venir.**
- ✓ **Aménagement du congé de paternité pour les pères non-salariés agricoles**
  - Pour faciliter l'accès au congé de paternité, les élus JA / FNSEA ont obtenu la possibilité de prendre les premiers 7 jours dans les 15 jours qui suivent la naissance de l'enfant.
  - Les bénéficiaires conservent la possibilité de fractionner les 18 jours restants en 3 périodes de 5 jours minimum dans les six mois suivants la naissance.
- ✓ **Mise en œuvre de démarches « aller vers » pour personnaliser la relation entre la caisse de MSA et ses adhérents dans les moments de transition dont l'installation, l'arrivée d'un enfant ou le départ en retraite.**
- ✓ **Renforcement de la digitalisation des procédures de déclaration et d'enregistrement**



## NOS REVENDEICATIONS

Nous nous battons pour :

- **La représentation des élus jeunes agriculteurs à chaque échelon** : délégués cantonaux, administrateurs de caisses de MSA, élu au conseil central de la MSA.
- **La simplification des démarches d'installation.**
- **Le renforcement de la présence de la MSA dans la formation initiale** : les porteurs de projets doivent être sensibilisés très tôt à la compréhension globale de la protection sociale.
- **Ouvrir une réflexion sur la conciliation des maladies chroniques avec le travail, notamment agricole, afin d'améliorer les conditions d'emploi et l'attractivité des carrières agricoles. Cela concerne aussi bien les salariés agricoles que les chefs d'entreprise agricoles.** Il est essentiel de renforcer la prise en charge des maladies chroniques et d'améliorer la prévention des risques.
- **La mise en œuvre de l'aide au passage de relais : la possibilité de partir avant la retraite pour ceux qui n'arrivent plus à assumer leur activité.** Les âges de la transmission et de la retraite concentrent les risques de mal-être et de suicide. Depuis l'abandon des préretraites en 2008, JA et la FNSEA défendent la mise en œuvre d'une aide au passage de relais pour permettre à des agriculteurs en mauvaise santé ou en difficulté économique de transmettre à de jeunes repreneurs. **Le cédant percevrait une allocation d'environ 1 200 € par mois (en référence au minimum de retraite à 85 % du Smic) avec prise en charge des cotisations MSA.** Avec une dizaine de dossiers par département et par an, la mesure permettrait de tirer d'affaire des agriculteurs proches de la retraite et de donner un avenir à des exploitations. La loi d'orientation tout juste votée crée ce dispositif. Il faut le rendre applicable !

